

COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE SOMME ET LOIRE

Compte rendu du Conseil Communautaire du Lundi 27 Mai 2013 à 20h00

Présents :

- Mme Edith GUEUGNEAU, Présidente, MM. Jean-Paul DRAPIER, Jean-René LANOIZELE, Hubert Louis, Pascal PAILHAREY, Mme Yvette PACOT, M. Jean-Paul GAUTHIER, **délégués titulaires de BOURBON LANCY**,
- MM. Patrick MARCAUD, Jean DESCHAMPS, **délégués titulaires de CHALMOUX**,
- M. François CHANDIOUX, **délégué titulaire de CRESSY SUR SOMME**
- MM. Georges ROUSSELET, Robert MAUPAS, **délégués titulaires de CRONAT**, Mme Marie-Claude SERRA déléguée titulaire
- Mme Edith PERRAUDIN, **déléguée titulaire de CUZY**
- MM. Maurice FORET, Paul RAMEAU, **délégués titulaires de GILLY SUR LOIRE**
- M. Guillaume PAQUIER, **délégué titulaire de GRURY**
- MM. Daniel MICHAUD, Serge NIVOT, Gilbert VACHET, **délégués titulaires d'ISSY L'EVEQUE**
- Mme Chantal DAGOUNEAU, **déléguée titulaire de LESME**
- MM. Bernard MORLET, Michel ROUSSELET, **délégués titulaires de MALTAT**
- M. Bruno POUCHELET **délégué titulaire de MARLY SOUS ISSY**
- M. Jean-Paul LARUE, **délégué titulaire de MONT**
- M. Bernard DUFRAIGNE, **délégué titulaire de MONTMORT**
- M. Gilles BUISSON, **délégué suppléant de PERRIGNY SUR LOIRE**
- MM. Jean DELIZE, Michel DELORME, **délégués titulaires de SAINT AUBIN SUR LOIRE**
- Mme Corinne BIDOLLET, **déléguée titulaire de STE RADEGONDE**
- MM. Patrick LHUILIER, **délégué titulaire de VITRY SUR LOIRE** Mme Paulette LALOI-DEHOUX, déléguée suppléante

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul DRAPIER

Délégués ayant donné pouvoir :

- Mme Simone CLEMENT à Mme Yvette PACOT
- Mme Nadine LALLEMAND à M. Jean-Paul DRAPIER
- M. Guy LAVOCAT à M. Patrick MARCAUD

Absents excusés :

- M. Denis BERTHOT
- M. Robert MERLIN
- Mme Nathalie PAGNIER
- Mme Claudette GRIVIAUD
- M. Michel DUCHASSIN
- M. Jean-Paul GABRIEL

I. Approbation du compte rendu de la séance du 04/04/2013

⇒ Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le compte rendu de la séance du 04/04/13.

II. Finances

A. Subvention UCIA

La Présidente rappelle qu'en 2012, une subvention avait été accordée à l'UCIA de Bourbon-Lancy à hauteur de 1200€ pour la manifestation « nocturne des commerçants ». Cette année l'UCIA nous adresse une demande de subvention reprenant le bilan financier de l'ensemble des manifestations annuelles : nocturne des commerçants, St valentin, fête des Mères, fêtes des pères, quinzaine commerciale.

Bilan financier pour ces manifestations :

Total dépenses : 13 795€

Total recettes : 6 000€

Nouveauté pour la nocturne des commerçants : cette année le concours de dessins s'est adressé à tous les enfants des écoles du canton de Bourbon-Lancy et d'Issy l'Evêque.

⇒ Proposition du bureau d'attribuer 1500€

Information : l'association des commerçants et artisans du canton d'Issy l'Evêque nous fera passer prochainement le programme annuel et la demande de subvention correspondante ; Une présentation sera faite lors d'un prochain conseil

⇒ *Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, approuve le versement d'une subvention de 1500€ à l'UCIA de Bourbon-Lancy*

B. Budget transports scolaires – préciser l'ordonnateur de ce budget

La Présidente informe le Conseil Communautaire que la trésorerie a demandé de prendre une délibération qui précise l'ordonnateur pour le nouveau budget transports scolaires

⇒ Comme pour les autres budgets la Présidente propose qu'elle soit l'ordonnateur de ce budget

⇒ *Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité, nomme Madame Edith GUEUGNEAU, ordonnateur du budget transport scolaire.*

Information :

Comme évoqué à plusieurs reprises lors des réunions, une personne ayant la capacité professionnelle de transport de personnes est nécessaire pour que nous puissions avoir la licence de transport délivrée par la DREAL. Après de nombreuses démarches auprès de pôle emploi, site le site internet cap territorial où sont recensées les offres territoriales, auprès de l'IUT de chalon sur Saône formant au DUT transport et logistique, nous n'avons trouvé aucune personne.

C'est donc Marlène REVERET qui a accepté de suivre une formation et de passer l'examen de capacité transport en octobre prochain.

La formation est d'une durée de 210h à réaliser en 12 semaines. Elle sera réalisée à distance. Coût 1831.54€TTC
Pour mémoire si nous avons dû recruter une personne avec cette capacité nous avons estimé à 31 000€le salaire chargé d'un capacitare à temps plein sur une année.

La Présidente laisse la parole à Monsieur Jean Delize vice-président aux transports qui confirme cette nécessité de capacitare et qui souligne que la formation d'un personnel en interne était la bonne solution.

Monsieur Jean-Paul DRAPIER souligne qu'effectivement c'est une bonne solution car on peut imaginer qu'un jour une commune, comme par exemple Bourbon-Lancy puisse avoir besoin dans le cadre de l'organisation de transport urbain de ce type de capacité, et la CCESL pourrait ainsi assurer une prestation à la commune. C'est une compétence qui peut être mutualisée.

La Présidente précise qu'effectivement en cas de besoin dans une commune une réflexion sur la mutualisation pourra être portée. Elle précise qu'avec cette formation en interne c'est faire confiance à un personnel jeune, Madame Reveret sera directrice de la régie transports scolaires, cela lui permettra d'avoir une reconnaissance et notamment par rapport à la fusion où elle est arrivée à Bourbon-Lancy et où ça n'a peut être pas été évident.

III. Affaires générales :

A. Modification du tableau des effectifs

La Présidente demande au Conseil Communautaire de bien vouloir valider la création des postes suivants :

⇒CAE/Cui d'un an du 3/06/2013 au 2/06/2014 à raison de 20h par semaine.

Cette personne réalisera le transport scolaire sur Vitry-Lesme à raison de 9h par semaine et son temps de travail sera complété par l'accueil à la Communauté de Communes.

Cette personne sera également formée au portage de repas et pourra effectuer les remplacements pendant les vacances scolaires au moment où elle n'a pas le transport à effectuer.

Une simulation a été réalisé : prendre en CAE sur 20h revient moins cher que recruter une personne en CDD sur 9h par semaine pour le transport.

De plus la personne ayant plus de 50 ans nous allons percevoir 80% d'aide pour le CAE contre 70% pour les autres personnes.

⇒création de poste CDD d'un an pour un technicien territorial à temps complet.

Le nombre de dossiers techniques est en forte augmentation : déchèterie, quai de transfert, réhabilitation bâtiment champ de foire.

Ces dossiers demandent une grande compétence technique, nous n'avons pas à ce jour de personnel possédant ce type de compétence.

Proposition afin de palier à ce manque de recruter une personne en CDD d'un an au grade de technicien territorial.

La Présidente en profite pour remercier Monsieur Néant pour son travail réalisé sur les projets déchèterie et quai de transfert. C'est un technicien de haut niveau qui consacre beaucoup de temps à ces deux projets.

Monsieur Rousselet confirme qu'il manque à la CCESL un technicien autre qu'administratif.

Monsieur Drapier souhaite apporter des précisions par rapport à la réunion technique du matin même, au cours de laquelle des questions avaient été posées par rapport à la conformité du projet déchèterie avec le PLU de Bourbon-Lancy. Les techniciens de la commune ont vérifié le projet et les contraintes soulevées par ANTEA : distance de 40m entre le quai et la route départementale obligatoire, création d'une clôture du site en haie vive, ne sont plus des contraintes imposées par le PLU.

La Présidente demande à ce qu'un courrier nous soit adressé en ce sens afin de pouvoir finaliser le dossier d'enregistrement à déposer auprès de la DREAL.

Monsieur Drapier reprend la parole et soumet au conseil qu'il serait intéressant de réfléchir sur les compétences partagées. Car les communes comme les intercommunalités n'ont pour certains emplois, pas besoin de temps plein. Il rappelle ensuite qu'une réflexion doit être menée car les salaires pèsent lourds dans le budget de fonctionnement et que c'est un poste de dépenses qui ne fait que croître.

La Présidente tient à rappeler que pour notre Cté de Communes les frais de personnel représentent 16% du budget de fonctionnement. C'est un taux très très bas par rapport à d'autres intercommunalités.

Monsieur Rousselet soumet l'idée que les communes pourraient également faire appel à ce technicien lorsqu'elles ont des dossiers techniques à suivre.

⇒Création de poste pour le chauffeur Gilly – St aubin à raison de 5h par semaine.

Cet agent travaille à St Aubin à temps complet. En tant qu'agent intercommunal, le temps de travail maximum d'un agent peut aller jusqu'à 40h.

Proposition de réaliser un recrutement de 5h par la CC et le temps de travail, au dessus de ces 5h, réalisé pour le transport scolaire sera remboursé à St Aubin.

En procédant ainsi, le temps de travail sur la commune de Saint Aubin pour les tâches techniques sera plus important.

⇒ Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, valide les créations de postes telles qu'indiquées ci-dessus, charge la Présidente de modifier le tableau des effectifs en fonction, autorise la Présidente de signer tous documents relatifs à ces créations de postes.

B. Prise en charge des frais de repas chauffeur bus St Aubin

Il a été proposé au conseil communautaire de prendre en charge les frais de repas du chauffeur de bus St Aubin Gilly qui mange à la cantine de Gilly les jours d'école ; Pour mémoire il y a deux circuits le temps de midi entre les écoles de St Aubin et Gilly sur Loire.

Tarif d'un repas : 5€10

Si nous ne prenons pas en charge ce repas il faudra payer les heures de l'agent pour le trajet entre Gilly et St Aubin le midi et à 13h30 (estimation 30minutes de salaire) + les frais de carburant. Le coût sera plus important, c'est donc plus intéressant de prendre en charge les frais de repas.

Monsieur Marcaud demande si c'est pour la même personne qui a eu sa formation au permis transport en commun payé par la CCESL. La Présidente répond oui et que nous avons bien été obligé de former quelqu'un car nous n'avons eu aucun candidat à ce poste possédant déjà un permis. Le poste proposé était de 3h30 par jour réparties entre le matin, le midi, à 13h30 et le soir. C'est très compliqué de trouver une personne pour travailler si peu de temps en coupé.

⇒ Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, autorise la prise en charge des frais de repas du chauffeur de St Aubin-Gilly sur Loire

C. ZA du Vigneau fixation du prix de vente parcelle

La Présidente rappelle que lors du conseil communautaire du 4 avril dernier, une délibération avait été prise pour fixer le prix de vente du terrain à Monsieur Moine. Le conseil communautaire a été invité à modifier cette délibération car la surface de terrain cédé est 1537 m² et non 1844m² comme évoqué lors du dernier conseil.

Montant de la cession :

1537 m² à 8€/le m² = 12 296€

181 m² de chemin à 8€/le m² = 1 448€

TOTAL : 13 744€

⇒ Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, fixe le prix de vente du terrain à Monsieur Moine à 13 744€ et autorise la Présidente à signer tous documents se rapportant à cette vente.

IV. Environnement :

A. Convention avec l'agence du patrimoine pour la ressourcerie

La Présidente rappelle que depuis plusieurs mois la CCPG (Cté de Communes du Pays de Gueugnon) a lancé le projet de ressourcerie dans le cadre d'un chantier d'insertion. Des subventions CG – Etat et Europe ont été attribuées. Ce chantier s'est terminé fin avril

L'idée a été de poursuivre en atelier d'insertion porté par l'agence du patrimoine.

La Communauté de Communes Entre Somme et Loire faisant partie du groupement de commandes créé pour l'étude Ressourcerie depuis le début du projet, il a été proposé au Conseil Communautaire de valider la signature de la convention avec l'agence du patrimoine afin qu'une partie des déchets de la ressourcerie soient orientés vers celle-ci afin d'être valorisés plutôt qu'envoyés à l'enfouissement.

Coût estimé pour notre CC : 4000€/par an. Ce n'est pas un coût supplémentaire. Ce que nous verserons à l'agence du patrimoine viendra en moins sur le coût d'enfouissement des encombrants.

Quantité estimée à 10% des déchets annuels de déchèterie.

↳ Visite des élus le vendredi 13 avril après midi

Retour par Monsieur Rousselet : visite de la ressourcerie un jour de portes ouvertes ; Le projet a totalement changé c'est plus un dépôt vente avec une rénovation de certains petits meubles. Il y a des personnes en insertion avec une prise en main très importante pour se réinsérer. Monsieur Rousselet était très satisfait. Il précise que pour la

déchèterie nous allons pouvoir réutiliser un conteneur pour mettre de côté des déchets qui pourront être réutilisés. Egalement le fonctionnement proposé par l'agence du patrimoine est sécurisant.

La Présidente trouve ce témoignage intéressant.

⇒ Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, autorise la Présidente à signer la convention avec l'agence du patrimoine pour la ressourcerie

B. Point sur la déchèterie et le quai de transfert

1. Déchèterie

La Présidente informe le Conseil Communautaire que le dossier pro nous a été présenté prenant en compte la hauteur de quai à 1m50, taille indiquée dans le grille ADEME et permettant d'obtenir des subventions au niveau du département et de l'ADEME. Le dossier de demande de subvention a été déposé auprès des services du département.

Le nouveau chiffrage de la partie déchèterie s'élève à 710 779.20€HT soit + 33 000€HT par rapport à l'ancien chiffrage pouvant s'expliquer : par une hauteur de quai de 10cm supplémentaires, par rapport à l'augmentation de certains linéaires de réseaux et par le bâtiment du local gardien à réaliser aux normes RT 2012.

⇒ ANTEA est en train de finaliser son dossier d'enregistrement et le dossier de permis de construire. Ensuite ANTEA va procéder à l'élaboration du dossier de consultation des entreprises

2. Quai de transfert

Chiffrage : 229 137€HT au stade pro

Lors du lancement du projet nous avons fixé comme montant maxi : 209 000€HT mais nous n'avons pas compté la zone de lavage pour le camion expliquant cette plus value.

Le bureau nous a fait parvenir le DCE des entreprises auquel nous avons demandé quelques modifications.

⇒ Pour ces deux projets l'objectif fixé aux 2 bureaux d'études est un site opérationnel en mars 2014.

V. Social

A. Modification règlement intérieur portage de repas du Canton de Bourbon-Lancy

La Présidente rappelle que lors du conseil communautaire du 28 février dernier, le tarif du portage de repas pour le canton de Bourbon-Lancy a été modifié.

Elle précise qu'il convient de modifier le règlement intérieur afin d'inclure cette modification de prix.

- 7,70€ le repas comprenant : Un potage, Une entrée, Une viande ou un poisson, Un Légume, Un fromage **ou** un dessert, 1/3 d'un pain
- 7,95€ le repas comprenant : Un potage, Une entrée, Une viande ou un poisson, Un Légume, Un fromage **et** un dessert, 1/3 d'un pain

⇒ Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, approuve la modification du règlement intérieur du service portage de repas Bourbon-Lancy et charge la Présidente de signer les documents s'y afférent.

VI. Questions diverses

A. Le mois de la formation

La Présidente présente aux élus la plaquette sur le mois de la formation et demande aux élus de faire la promotion de ces sessions de formation. Elle précise que des courriers ont été envoyés à tous les commerçants et artisans du territoire.

✚ Le Tableau de trésorerie : une arme pour prévoir l'avenir de son entreprise !

Soirée d'ouverture le lundi 3 juin à 18h30, dans les locaux de la Communauté de Communes (1 place du Champ de Foire, 71170 Bourbon-Lancy). Temps de formation suivi d'un apéritif convivial.

✚ Les médias sociaux pour l'entreprise : comprendre et améliorer votre communication par le biais du web et des médias sociaux.

Une journée le lundi 10 juin 2013, de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h, salle Cyber-PIJ, au Point Information Jeunesses de Bourbon Lancy, Le Carrage - Bâtiment A.

Coût : 190€ net de taxe par personne, pris en charge en intégralité par les fonds de formation professionnelle AGEFICE.

✚ Vendre c'est bien, être payé, c'est mieux !

Etablir un devis et faire échec aux impayés : éviter l'impayé qui fait "couler la boîte" et être au fait de la loi applicable depuis janvier 2013 !

Deux jours, les jeudi 27 et vendredi 28 juin, de 9h à 12h30 et 13h à 17h30, dans les locaux de la Communauté de Communes (1 place du Champ de Foire, 71170 Bourbon-Lancy).

Coût : 60€par participant.

B. Détermination du nombre de délégués communautaires

La Présidente informe le Conseil Communautaire que la Préfecture a fait parvenir aux maires et à la Présidente de la CCESL une circulaire concernant la composition des conseils communautaires en vue des échéances électorales de mars 2014.

Il est indiqué dans cette circulaire qu'il existe pour les CC deux possibilités :

- Possibilité d'accord amiable
- A défaut d'accord amiable : la composition de l'organe délibérant est établie selon les modalités prévues aux III à IV de l'article L5211-6-1 du CGCT

Si accord amiable possibilité de répartir 38sièges + 25% (nouveau critère fixé par la loi du 31 décembre 2012) soit 43 sièges au maximum.

Actuellement nous avons 38 délégués répartis comme suit :

38 délégués :	actuellement
Bourbon-Lancy	10
Issy l'Evêque	3
Chalmoux	3
Cronat	3
Grury	3
Gilly sur Loire	2
Vitry sur Loire	2
St Aubin sur Loire	2

Maltat	2
Cressy sur Somme	1
Montmort	1
Mont	1
Lesme	1
Ste Radegonde	1
Perrigny sur Loire	1
Cuzy	1
Marly sous Issy	1
TOTAL	38

↳ le bureau à l'unanimité des membres présents ont décidé de passer un accord amiable pour 38 délégués répartis de la même façon qu'actuellement.

⇒ chaque conseil municipal doit maintenant délibérer par rapport à cet accord amiable.

La Présidente tient à saluer Bourbon-Lancy qui n'a pas remis en cause son nombre de délégués et ainsi l'accord fait au moment de la fusion a été conservé. C'est très important pour le bon fonctionnement de cette Cté de Communes.

Monsieur Drapier remercie la Présidente pour cette intervention et précise que tant qu'il y a un climat comme le climat actuel personne n'a à se plaindre qu'il y ait une répartition qui n'est pas démographique mais qui permet à chaque village d'être représenté. Monsieur Drapier espère que Bourbon-Lancy n'aura jamais à regretter ce choix.

Monsieur Vachet confirme que cet accord amiable a bien été décidé à l'unanimité lors du dernier bureau. Monsieur Louis fait remarquer que cette représentation est sous estimée par rapport à la démographie de la commune de Bourbon-Lancy.

Monsieur Vachet intervient en disant qu'il serait très gêné si cet accord devait être remis en cause car au moment de la fusion ce n'a pas été évident pour tous les maires de se rapprocher du canton de Bourbon-Lancy mais tout le monde a joué le jeu.

C. Gendarmerie

Information de Madame la Députée sur le rapprochement des communautés de brigade d'Issy l'Evêque et Bourbon-Lancy.

D. Village des villages

La Présidente laisse la parole à Maurice Foret qui réalise en point :

La partie communication est bien avancée

Prochaine réunion le 20 juin à 18h.

Rencontre avec les jeunes agriculteurs réalisée le repas sera à 15€: entrecôte frites, fromage blanc, tarte

Il y a une bonne participation des élus sur ce projet. Monsieur Foret demande aux délégués de Chalmoux si leur non participation est confirmée.

Les délégués confirment.

Maurice Foret précise que la commission a souhaité que même sans participation de Chalmoux il y ait un stand au nom de la commune.

La Présidente reprend la parole et précise que même si la commission a souhaité qu'il y ait un stand au nom de la commune de Chalmoux, elle en tant que Présidente précise qu'il n'y aura pas de stand « Chalmoux ». C'est un choix de Monsieur le Maire de Chalmoux et il faut le respecter.

E. Manifestations dans les communes

1^{er} juin fête du vélo à Bourbon-Lancy

2 juin à Montmort
2 juin à Chalmoux vide-grenier
8 juin inauguration à Maltat : réfection lavoir
8 juin à Chalmoux pose de la stèle aux mineurs

F. CEP

Monsieur Michaud demande si la Communauté de Communes a pu se renseigner par rapport au tarif de vente des plans des églises par le CEP

⇒ La CCESL va contacter le CEP pour avoir les éléments.

G. Citystade

Monsieur Marcaud demande si une subvention va être versée par la Cté de Communes pour le citystade de Chalmoux

⇒ un recensement va être réalisé auprès des communes pour le prochain bureau pour connaître les projets sur l'ensemble des communes. Et ensuite une décision sera prise.

La Séance a été levée à 22h15

La Présidente,
E. GUEUGNEAU